

2014-04-14

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14^e jour du mois d'avril 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

R2014-04-14-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 mars 2014
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 31 mars 2014
- 4.0 Présentation de madame Paulette Lalande, Préfet de la MRC Papineau
 - 4.1 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Demande de dérogation mineure – chemin Leggett
 - 6.2 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau
 - 6.3 Nomination au comité du CCU – ART. 146, 147, 148 de la Loi sur l'aménagement du code municipal – Règlement numéro 100
 - 6.4 Soumission déposé par le vérificateur comptable Daniel Charlebois pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014
 - 6.5 Mise en commun des services de sécurité incendie du Nord de la MRC de Papineau
 - 6.6 Service d'ingénierie de la MRC Papineau – Modalité de paiement
 - 6.7 Programme PIIRL – Identification des chemins
 - 6.8 Participation directeur incendie à la réunion de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec
 - 6.9 Nomination de personnes désignées – comité pour le projet d'une caserne d'incendie commune pour les municipalités de Namur et Saint-Émile de Suffolk
 - 6.10 Demande d'appui de monsieur Curtis Douglas auprès du MTQ pour l'autorisation de garder son enseigne situé sur la 323
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 mars 2014
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Article de journal - Notre-Dame-de-Bonsecours
 - 10.2 Souper Vin et Fromage
 - 10.3 FQM – Bulletin contact
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 mars 2014

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2014;

R2014-04-14-02 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2014 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 31 mars 2014

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2014;

R2014-04-14-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 31 mars 2014 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Présentation de madame Paulette Lalande, Préfet de la MRC Papineau

4.1 Période de l'assistance

Monsieur Lawrence Currie fait une demande formelle pour l'élimination de son adresse civique sur sa propriété du 2445 chemin du Ruisseau afin de pouvoir faire créditer sa taxe d'ordures.

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Adoption d'une dérogation mineure – chemin Leggett

Attendu que l'inspecteur en bâtiment et environnement monsieur Pierre Blanc fait une demande de dérogation mineure ainsi que les recommandations pour ce dossier :

- Dossier Bessette - **Emplacement : 410 chemin Leggett**

R2014-04-14-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

Une dérogation mineure est demandée à l'effet d'autoriser une construction dont la marge avant est de 45 mètres de la marge avant, pour toute nouvelle construction qui est inférieure à 50 mètres carrés, mais pas moins de 30 mètres carrés, pour cela nous demandons de permettre une construction à 10 mètres de la marge avant pour une nouvelle construction comme dans toute zone forestière.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau

ATTENDU que la municipalité de Namur, par sa résolution numéro R9.4.14, a adhéré à l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau;

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit désigner un(e) employé(e) qui agit à titre de coordonnateur des cours d'eau sur son territoire et exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

R2014-04-14-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la municipalité de Namur désigne Monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment et environnement, à titre de personne-désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales pour l'application de l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus au cours d'eau.

ET QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Nomination au comité CCU – Art. 146, 147, 148 de la loi sur l'aménagement du code municipal – Règlement numéro 100

ATTENDU qu'en vertu de l'article numéro 146, de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un comité consultatif d'au moins un (1) membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité et;

ATTENDU que cinq (5) citoyens ont donné leurs noms soient madame Marie Andrée Leblanc, madame Francine Maurice, madame Chantal Caron, monsieur André Gerard ainsi que monsieur Mario Beauchamp pour siéger en tant que membres sur le Comité consultatif en urbanisme;

ATTENDU que ces personnes ont communiqué avec l'inspecteur municipal monsieur Pierre Blanc et qu'une rencontre est prévue pour la fin avril, début mai 2014;

R2014-04-14-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE les cinq (5) personnes précitées soient acceptées pour siéger sur le Comité consultatif en urbanisme pour un mandat d'une durée de deux (2) ans;

QUE messieurs les conseillers Martin Meilleur et Guy Gauthier soient nommés pour siéger sur le Comité consultatif en urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Soumission déposée par le vérificateur comptable Daniel Charlebois pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

ATTENDU que le vérificateur comptable Daniel Charlebois, ca, a déposé une soumission pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 ainsi que la production de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période;

ATTENDU que le mandat de vérification serait effectué en deux étapes : vérification intérimaire effectuée entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre et vérification de fin d'année effectuée entre le 15 janvier et le 15 mars.

ATTENDU que les honoraires sont de l'ordre de 8 150 \$ pour le premier mandat et de 300 \$ pour le second auxquels seront ajoutées les différentes taxes en vigueur lors de la prestation des services du vérificateur comptable;

R2014-04-14-07 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE monsieur Daniel Charlebois, comptable agréé, soit mandaté pour effectuer la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 ainsi que la préparation de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Mise en commun des services de sécurité incendie du Nord de la MRC Papineau

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Nord sont préoccupées par la diminution des ressources humaines en sécurité incendie:

CONSIDÉRANT l'intérêt de chacune des municipalités d'assurer l'efficacité adéquate requise lors des interventions en sécurité publique, plus particulièrement aux services des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun viendrait assurer une relève au service des incendies et permettrait de consolider le personnel déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE cette mise en commun permettrait de standardiser nos méthodes de travail et nos règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun des services incendie est d'améliorer les conditions à se conformer aux exigences du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun des services incendie vise à améliorer la sécurité de la population et le plan de mises en œuvre;

R2014-04-14-08 **Il est proposé par monsieur le Steve Leggett**

QUE le conseil municipal de Namur manifeste son intérêt de mettre en commun son service des incendies avec les autres municipalités intéressées et qu'il invite son directeur du service incendie, monsieur Jean-Luc Gravel à se présenter à une rencontre avec les autres directeurs du service, afin de préparer un document commun pour présenter ultérieurement à chacun de vos conseils municipaux;

QU'UNE copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités concernées.

Adoptée à l'unanimité

6.6 **Service d'ingénierie de la MRC Papineau – Modalité de paiement**

CONSIDÉRANT la MRC Papineau a procédé à l'embauche de l'ingénieur civil de la MRC Papineau, madame Nirisoa Raheirainaina, le 20 décembre 2013;

CONSDÉRANT que les municipales doivent contribuer financièrement au volet "Affiliation" donnant accès à un service de base;

CONSIDÉRANT que la contribution représente un montant de 1000.00\$ et que différentes modalités sont proposées pour le versement de cette dernière;

R2014-04-14-09 **Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

QUE la municipalité de Namur contribue à faire un seul versement payable en 2014

Adoptée à l'unanimité

6.7 **Programme PIIRL – identification des chemins**

CONSIDÉRANT le Projet d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL), volet du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier, qui s'adresse aux 84 MRC rurales et semi-rurales du Québec ayant sur leur territoire des routes locales de niveaux 1 et 2 ;

CONSDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a délégué à la MRC de Papineau la responsabilité de faire un diagnostic sur l'état du réseau routier local ;

CONSIDÉRANT que l'approche proposée prévoit la détermination par le milieu d'une proportion d'environ 25 % de routes locales essentielles au développement socioéconomique et à la vitalité du territoire ;

R2014-04-14-10 **Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

QUE La Municipalité de Namur identifie la rue des Peupliers, la rue de la Forge, la côte à Favier, le chemin Blais et le chemin Besson comme étant les routes locales de niveau 1 et 2 à prioriser comme essentielles au développement socioéconomique et à la vitalité du territoire. La rue des Peupliers, d'une longueur de 0.2 kilomètre, relie la route 315 au centre du village. La rue de la Forge, d'une longueur de 2.2 kilomètres, relie la 323 au centre villageois. La côte à Favier, d'une longueur de 0.5 kilomètre, relie la 315 au centre du village. Le chemin Blais, d'une longueur de 2.2 kilomètres, donne accès directe à la route 315 (chemin Boileau). Le chemin Besson, d'une longueur de 1 kilomètre.

Adoptée à l'unanimité

6.8 **Participation du directeur incendie à la réunion de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec**

R2014-04-14-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil municipal autorise monsieur Jean-Luc Gravel; à Participer à la réunion des Chefs du 16 au 20 mai 2014 à Montréal. Le coût pour la formation et le déplacement sera partagé avec les municipalités de St-Émile de Suffolk et du Lac des Plages. Les frais encourus seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Nomination de personnes désignées – comité pour le projet d'une caserne d'incendie commune pour les municipalités de Namur et Saint-Émile de Suffolk

ATTENDU que les casernes actuelles des deux municipalités; ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur et en conformité avec la CSST et les normes de la Nationale Fire Protection Association (NFPA);

ATTENDU que le projet commun de construction d'une caserne pour les deux municipalités permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins opérationnels des deux services municipaux d'incendie tout en respectant la capacité financière des deux municipalités;;

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation de ce projet, la municipalité de Namur veut désigner des conseillers afin de siéger sur un comité

R2014-04-14-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE Monsieur Martin Meilleur, conseiller #1, Monsieur Guy Gauthier, conseiller #2, Madame Marianne Labelle, conseillère #4 et monsieur Steve Leggett, conseiller #5 déposent leur candidature pour siéger sur le comité du projet d'une caserne d'incendie commune pour les municipalités de Namur et Saint-Émile de Suffolk

Adoptée à l'unanimité

6.10 Demande d'appui de monsieur Curtis Douglas concernant son enseigne sur la 323

ATTENDU que monsieur Curtis Douglas a déposé une demande d'appui de la part de la municipalité de Namur pour avoir l'autorisation de conserver son enseigne sur la 323;

ATTENDU que monsieur Douglas désire adresser cette demande auprès du Ministère du Transport;

R2014-04-14-13 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité appui monsieur Curtis Douglas concernant la conservation de son enseigne sur la 323 auprès du Ministère du Transport.

Adoptée à l'unanimité

7.0 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières n'a pas été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de mars 2014 totalisant un montant de 43 483.01\$.

R2014-04-14-14 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 43 483.01\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8.0 Seconde période de l'assistance

9.0 Varia

10.0 Correspondances diverses

10.1 FQM – Budget 2014 - Gouvernement

10.2 Tricentris – Procès verbal

10.3 FQM – Politique de sécurité civile

11.0 Levée de la séance

R2014-04-14-15 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la séance soit levée à 21h30

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière